

Affaire des « écoutes » : Sarkozy condamné définitivement à un an sous bracelet électronique. Carla ravie

écrit par Messin Issa | 19 décembre 2024





Elle a raison d'être ravie, la Carla. Son Nicolas chéri, Nico dans l'intimité, ne pourra plus la quitter d'une semelle. Ni d'un bracelet. Elle, par contre, pourra vaquer à ses occupations sans que le Nico puisse l'accompagner.

L'alarme intégrée à son bracelet se déclencherait aussitôt et sonnerait jusque dans le bureau du ministre au palais Beauvau. Le Sarko n'est pas n'importe qui. Il risque cependant d'être engueulé.

Si donc la Carla veut sortir changer d'air, faire des courses ou voir des amis, le Nico ne pourra pas l'en empêcher ni la suivre et n'aura d'autre choix que de se mettre devant la télé et espérer que la Carla ne tarde pas à rentrer.

Le bracelet qu'on porte au pied n'est pas dérangeant en lui-même. Il n'est dérangeant que par le fait que, quand il concerne un couple, il n'est porté que par un seul membre.

Il se trouve donc que dans un couple, celui qui porte le bracelet est interdit de sortie. Il est dans une sorte de prison « invisible à l'oeil nu ». La prison est attachée au

piéd. Par contre, l'autre moitié du couple peut jouir pleinement de sa liberté. La plus belle liberté est celle qu'on acquiert au détriment de son conjoint. (Je me permets de m'attribuer la paternité de cette pensée vu que je n'en connais pas l'auteur).

Il y a deux ans, on comptait un peu plus de 15.000 personnes placées sous surveillance électronique en France. Juridiquement appelée « Assignation à résidence avec surveillance électronique (ARSE) ». Ou tout simplement « bracelet ».

Ce sont donc 15.000 personnes qui se sont libérées de leur conjoint grâce au miraculeux bracelet.

Porter un bracelet n'est cependant pas donné à tout le monde. Seule l'élite de l'élite y a droit. Il faut être Sarkozy, Cahuzac ou Benalla pour en bénéficier. Bientôt Macron pourra aussi l'enfiler pour permettre à sa Brigitte d'aller gambader librement dans Pigalle.

Cette technique a été expérimentée pour la première fois aux États-Unis en 1983. L'Angleterre et le Pays de Galles l'ont appliquée six ans plus tard. La technique s'est, ensuite, vite répandue à d'autres pays européens (Suède, Pays-Bas, Belgique...).

Le bracelet est porté à la cheville. Il n'y a pratiquement pas d'autres conditions.

En France, le porteur fait serment de le garder dignement dans le piéd droit, comme symbole de droiture politique et de probité morale. De ne s'en séparer en aucune circonstance, de l'entretenir régulièrement afin, le temps venu, de le remettre en bon état à Monsieur ou Madame le/la garde des Sceaux. Et, surtout, de le porter dignement comme un trophée de sa loyauté envers la République française et envers son président.

Le Sarko est exempt de ce sermon. Sa droiture politique et sa loyauté envers la République sont sans faille.

Il peut l'attester.

Lui-même.

Messin'Issa